Paris, le 12 novembre 2026

Arrêt du programme Slime : une décision incompréhensible qui fragilise les territoires et les ménages les plus précaires

Cler solutions appelle le gouvernement à revenir sur sa décision et à garantir la poursuite du programme au-delà de 2027.

À quelques jours de la Journée contre la précarité énergétique du 18 novembre, et alors que le baromètre énergie-info 2026 du Médiateur national de l'énergie confirme l'urgence d'agir face à la progression de la précarité énergétique - 86 % des foyers estiment que leurs factures d'énergie pèsent lourdement sur leur budget, 34 % déclarent avoir rencontré des difficultés à payer certaines factures et 35 % ont souffert du froid dans leur logement au cours de l'hiver dernier -, le **Gouvernement a décidé de ne pas renouveler le programme Slime. Ce dispositif unique est pourtant une des solutions pour répondre à la problématique de précarité énergétique qui frappe chaque année plus de 12 millions de personnes et notamment les foyers les plus fragiles.**

Cette décision gouvernementale vise à réorienter les certificats d'économies d'énergie (CEE) qui finançaient en partie le programme Slime, vers l'électrification des logements, et en particulier l'installation de pompes à chaleur. Ce choix d'électrification, sans être contestable, revient néanmoins à priver les ménages les plus modestes d'un accompagnement nécessaire qui leur permet précisément d'accéder à ces aides. **C'est exactement ce que permet le Slime**.
Les financements qui permettaient à ces ménages modestes d'être accompagnés, qu'ils contribuent eux-mêmes à financer à travers leurs factures d'énergie, serviront désormais à financer des pompes à chaleur qui profiteront d'abord aux classes moyennes et supérieures. Sans accompagnement, les ménages les plus fragiles seront de fait écartés des nouveaux dispositifs.

Slime, un programme qui a fait ses preuves : 120 000 ménages accompagnés depuis 2013

Créé en 2013 et piloté par Cler solutions, le programme Slime repose sur une démarche d'« aller-vers » plutôt que d'attendre que les ménages qui en sont souvent les plus éloignés sollicitent les dispositifs existants, il permet de r**epérer les personnes en situation de précarité énergétique, d'intervenir directement à leur domicile et de les orienter vers les solutions adaptées à leur situation.**

Depuis sa création, **le programme a permis d'accompagner 120 000 ménages** aux revenus modestes, grâce à l'engagement des collectivités et au cofinancement des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Une évaluation indépendante* réalisée sur la période 2022-2025 a confirmé l'efficacité de l'accompagnement par le Slime :

- 59 % des ménages accompagnés estiment que leur confort de vie s'est durablement amélioré après l'intervention ;
- 77 % comprennent mieux leurs factures d'énergie et 57 % les aides auxquelles ils ont droit ;
- **37 % ont engagé des travaux d'isolation, des changements d'équipements ou des réparations dans leur logement** ;
- 2 130 kWh sont économisés en moyenne chaque année par ménage, soit une économie de 329 € sur leurs factures.

Entre 2022 et 2025, ce sont ainsi 46 526 ménages qui ont bénéficié d'au moins une visite à domicile. En comptabilisant les effets immédiats de l'accompagnement du Slime mais aussi les travaux ultérieurs qu'il engendre, ce sont au total, 434,73 GWh qui ont été économisés sur cette période.
Ces résultats montrent que le programme Slime ne se limite pas à apporter des conseils sur les écogestes. Il permet de comprendre les difficultés rencontrées, **de faciliter l'accès aux droits, de déclencher des démarches et d'engager des changements durables** dans les logements.

Une décision qui fragilise des années de construction et de coopération dans les territoires

Au-delà des ménages accompagnés, la non-reconduction du programme menace directement les dynamiques territoriales construites depuis treize ans.
En 2026, 56 collectivités déploient un dispositif Slime, couvrant 40% du territoire national. Depuis sa création, 85 collectivités se sont engagées dans cette démarche. Départements, intercommunalités, métropoles et autres acteurs locaux ont progressivement construit des réponses adaptées aux réalités de leurs territoires. Pour ces collectivités, souvent sous-dotées, le programme Slime constitue bien davantage qu'un dispositif de financement. Il représente un **véritable outil de structuration** des politiques locales de lutte contre la précarité énergétique.

Il permet notamment de :

- **Repérer les ménages les plus invisibles qui ne sollicitent pas de manière spontanée les dispositifs d'aide existants**, grâce à la mobilisation des travailleurs sociaux, des CCAS, des associations, des bailleurs sociaux et des acteurs de proximité ;

- **Créer des coopérations** entre les professionnels, en décloisonnant les interventions des secteurs social, énergétique et de l'habitat, et les faisant monter en compétence ;
- **Structurer des parcours d'accompagnement,** en facilitant l'articulation entre les dispositifs existants : fonds de solidarité logement, aides à la rénovation, accompagnement social et accès aux droits.

Le programme apporte également un levier financier déterminant, en permettant de cofinancer jusqu'à 50 % des dépenses liées à sa mise en œuvre grâce aux CEE, ce qui représente à minima 300 postes (agents des collectivités et salariés de leurs partenaires associatifs) soutenus au sein de 120 structures.

Cler solutions demande au gouvernement de revenir sur sa décision

Au regard de ces constats, Cler solutions appelle le gouvernement à reconsidérer sa décision de ne pas reconduire le programme Slime après le 31 décembre 2027.

> « *Mettre fin au programme Slime, c'est prendre le risque de défaire des années de mobilisation territoriale et de priver des milliers de ménages d'un accompagnement qui a démontré son utilité. Pour les collectivités, c'est aussi perdre un outil essentiel pour agir durablement auprès de leurs habitants.* » précise Marie Moisan, directrice du pragramme Slime.

Une électrification juste suppose que les ménages les plus modestes puissent y accéder : leur accompagnement doit en être une condition, et non une variable d'ajustement. À l'heure où les indicateurs de précarité énergétique restent alarmants, n**ous appelons les pouvoirs publics à faire le choix de la continuité et du renforcement des politiques de proximité, plutôt que celui de leur démantèlement.** La lutte contre la précarité énergétique ne peut se construire sans les territoires, ni sans les moyens de les accompagner.

**Evaluation menée par les cabinets Planète Publique et Cohda, portant sur la période 2022-2025 et reposant notamment sur une enquête auprès de 1 000 ménages. Les résultats complets de cette étude d'impact sont visibles ici.*

À propos du programme Slime

Créé en 2013 et piloté par Cler solutions, filiale du réseau Cler, le programme Slime accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de politiques locales de lutte contre la précarité énergétique. Cofinancé par les certificats d'économies d'énergie (CEE), il repose sur trois étapes : le repérage des ménages en difficulté, la visite à domicile avec un diagnostic sociotechnique et l'orientation vers les solutions adaptées. Depuis sa création, 120 000 ménages ont été accompagnés par 85 collectivités engagées dans le programme.